REGLEMENT DE LA COURSE

RAID DU MORNE PITAULT

Organisé le Dimanche 10 janvier 2027 de 06h30 à 12h00 environ,

par *LE FOYER RURAL du MORNE PITAULT FRANCOIS*

Article 1 : Organisation

Le « RAID DU MORNE-PITAULT » est une course nature organisée par le FOYER RURAL DU MORNE-PITAULT 97240 LE FRANCOIS (association loi 1901).
L'organisateur : Le conseil d'administration, par le biais de son nouveau président Jean-Philippe MARTHE est joignable à tout moment au numéro 0696 35 32 48
ou par mail à l'adresse : louisjphilippe@gmail.com

Affiliation du Foyer Rural du Morne-Pitault à la LMA (ligue martiniquaise d'athlétisme).et à la FFA (Fédération Française d'athlétisme). Par cette affiliation, (n° Calorg : 323631), nous participons au challenge des courses hors stade MTT (Martinique Trail Tour).

Article 2 : Date, horaires, circuits, ravitaillement

Le « RAID DU MORNE-PITAULT » aura lieu le **dimanche 10 janvier 2027 de 6h30 à 12h00 env**.

Il est composé de deux Parcours avec en plus une Randonnée :

* GRAND PARCOURS : **« La Pitomornaise »** course de **20 km** (Dénivelés : **624 m).**

* PETIT PARCOURS : **« Les Foulées de Toto** » course de **15 km** (Dénivelés : **562 m)**

* Une RANDONNEE : **« La trace des sources** » **9 km «**

a) *Le départ* sera donné **au lieu-dit « Là-haut Près de l'Ecole A** et l'arrivée près du Foyer Rural

b) ***Circuits* pas trop difficiles**, les participants emprunteront une partie de la départementale D29, D30 et à travers les champs, traces, chemins, ruisseaux, sources, sentiers en terre du quartier.

c) Le **plan et l'itinéraire** de l'épreuve est affiché au foyer rural et expliqué au départ. Un balisage sommaire est mis en place à tout changement de direction possible.

d) ***Ravitaillement* :** Deux points de ravitaillement pour les deux parcours à mi-course **8ème km au Morne-Serpent (*Place LEVY Suzane*)**
un autre **aux 12ème km :** pour **« les traces de Toto »** et **19ème km** *pour* **« La Pitomornaise » (Entrée Habitation PAVIOT).**

Il y aura de l'eau, du jus, des fruits, des barres de céréales, des raisins et biscuits secs etc…)
"Notons que les participants des deux parcours seront ravitaillés au moins deux fois".

Article 3 : Inscriptions / Tarifs

Les inscriptions se font en ligne via la plateforme « Performans karaïb », à partir du 16 novembre 2026. Vous trouverez la liste des inscrits actualisée automatiquement sur cette plateforme. Inscription aussi sur place au siège du foyer rural le samedi 26 décembre 2026, de 15h00 à 17h00, et à INERSPORT Lamentin le samedi 02 janvier 2027 de 10h00 à 16h00.
Renseignements par téléphone, (Voir les numéros à appeler sur le flyer et sur la fiche technique Performans Karaïb, également affichés au siège du foyer rural).

Le GRAND PARCOURS **« La Pitomornaise »** et Le PETIT PARCOURS **« Les Foulées de Toto »** sont au Prix unique de **22,00 € ;** la Randonnée **« La trace des sources »** à **15 €,** jusqu'à la date butoir d'inscription soit le **jeudi 07 janvier 2027 à 24h00**.

Exceptionnellement, quelques inscriptions peuvent-être prises au siège du Foyer Rural du Morne-Pitault après la date de clôture prévue.

Article 4 : Dossards

Retrait des dossards : il se fera à HO HIO HEN Californie Lamentin, la veille de la course, le samedi 09 janvier 2027, de 08h00 à 12h00.

Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et visible, ceci pendant toute la durée de la course

b) Revente ou cession de dossard avant la course

Chaque engagement est ferme et définitif. Cependant, **avant la course**, l'organisation accepte des changements de coureurs. Il vous est donc possible de céder votre dossard à un remplaçant à condition que vous ayez contacté l'organisateur pour communiquer le nom, prénom, date de naissance, certificat médical (PPS) et n° d'identifiant du remplaçant.

c) Revente ou cession de dossard pendant la course

Tout engagement est personnel. **Durant l'épreuve,** aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelques motifs que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

d): Remboursement

Les coureurs inscrits et absents le jour de l'épreuve, ne pourront prétendre au remboursement des frais d'inscriptions.
Les remboursements sont autorisés à hauteur de 50 %, si la demande parvient à l'organisateur avant la fin des inscriptions sur présentation d'un certificat médical de contre-indication.
La date de la course passée, aucun remboursement ne sera possible.

Article 5 : Assurance & responsabilité

Le Foyer Rural du Morne-Pitault, association organisatrice est couvert par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de GROUPAMA. L'association bénéficie également de l'assurance de la LMA MAIF, vu leur partenariat. Tous les participants et les bénévoles, en cas d'accident, de blessure durant les épreuves de la saison et des reconnaissances de parcours liées à l'organisation des courses sont couverts. Ces assurances ne couvrent pas les biens matériels. Donc les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel pendant la durée de l'épreuve

Article 6 : Balisage / Sécurité – Secours / Barrière horaire

a) Un balisage sommaire est mis en place à tout changement de direction possible à l'aide de rubalises et peinture au sol dans les intersections, des cyalumes ou rubans rétro-réfléchissants seront aussi positionnés.

b) La sécurité et l'assistance médicale des participants sont du ressort du foyer rural du Morne-Pitault, qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS).assuré par un médecin, une équipe de secouristes, avec les moyens logistiques nécessaires (ambulance armée, civières ect..).La sécurité sera assurée aussi, par des signaleurs, jalonneurs dans des points stratégiques, à travers champs et voies routières . Les services de police la gendarmerie et les pompiers sont avertis de l'événement. Les coureurs bénéficient de la présence d'une équipe de Cibistes.
Les numéros d'appels d'urgences seront affichés au foyer rural.
Toutefois, chaque participant a l'obligation d'apporter son assistance à un coureur victime d'un accident jusqu'à l'arrivée des secours.
En cas de blessure, de malaise ou autre problème de santé, obligation pour le raideur de rester sur le parcours en attendant les secours et en cas d'abandon, obligation pour le raideur de prévenir l'organisation dans les meilleurs délais et de rester sur le parcours. Tout concurrent qui abandonne lors d'une épreuve et qui quitte la course sans prévenir l'organisation se verra exclu de la compétition.

Cette course est ouverte à tout coureur licencié ou pas, cependant chaque participant doit fournir son PPS, précisant son aptitude à participer à cette épreuve et également payer des frais d'inscription.

Le PPS (Parcours Prévention Santé) « OBIGATOIRE » (remplace le certificat médical)

Pour être classé sur les différents DEFIS il faut être licencié et obtenir un numéro d'identifiant unique MTT en envoyant un message à l'adresse mail « participationmtt@gmail.com » et indiquer ce numéro lors de l'inscription.

c) ***Barrière horaire*** : fixée pour cette course à **9h00** au **12ème km,** pour « les traces de Toto » et 19ème km pour « La Pitomornaise **au lieu-dit Cascou**. **(Entrée Habitation PAVIOT).**

.

Articles 7 : Chronométrage

Le chronométrage est assuré par **Performans Karaïb** via des transducteurs électroniques (puces) intégrés aux chaussures. Le port d'un transducteur ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera sa disqualification. Au départ et à l'arrivée le coureur devra passer sur le tapis de chronométrage afin d'être classés. Il doit obligatoirement restituer cette puce à l'arrivée et respecter le balisage mis en place par les bénévoles à cet effet.
.

Article 8 : Classement et récompenses

Du plus jeune au Master 3

- *Les premiers de ces catégories* :
  Femmes, hommes du grand parcours
  Femmes, hommes du petit parcours

Le plus âgé (homme)
La plus âgée (femme)
du grand et du petit parcours

Plus jeune femme et homme du grand et du petit parcours

Master 0 :
Femme / homme (4 podiums)

Master 1 :
Femme / homme (4 podiums)

Master 2 :
Femme / homme (4 podiums)

Master 3 :
Femme / homme (4 podiums)

- *L'âge minimum requis* est de 16 ans. De 16 à 17 ans le jeune ne pourra participer qu'au petit parcours.
- A partir de 18 ans participation au grand parcours
- Pour la RandoTrail, pas de limite d'âge
- Catégories : JEUNE (16 à 22 ans), SENIOR (23 à 39 ans) et MASTER (V1 : 40 à 49 ans) ; (V2 : 50 à 59 ans) ; (V 3 : 60 à 69 ans) ; (V4 : 70 ans et plus)
- La saison sportive s'ouvre officiellement le 1er septembre de chaque année. L'âge à prendre en compte pour le chalenge est celui au 1er septembre de l'année en cours.
- L'âge à prendre en compte pour toutes les courses, est celui défini par la FFA (année de naissance).

A la fin de l'épreuve des douches sont mises à dispositions des coureurs.

Des récompenses seront offertes aux coureurs et aux bénévoles : un sac garni d'un tee-shirt et de petits accessoires, ainsi qu'une grande collation leur sont offertes, puis au final, la récompense aux trois premiers coureurs et plus, de chaque catégorie (trophées, coupe, présents etc.). Il est à prévoir une médaille pour chacun des coureurs. Tous ces Prix offerts par le foyer rural lui-même ainsi que la mairie du François, la fédération des foyers ruraux et nos divers partenaires et sponsors.
« Il est à noter que les récompenses sont gardées pendant une semaine en cas d'absence du bénéficiaire lors de la remise. Au-delà, elles ne seront plus disponibles ».

Les classements seront diffusés le soir même sur le site de Performans karaïb, sur le compte Instagram du foyer rural. https://www.instagram.com « foyerruraldumornepitault »

Article 9 – Equipement obligatoire

Son dossard porté devant
1 sacoche, sac à dos Camelback ou autre avec une réserve d'eau d'un litre au minimum
1 trousse de premiers secours *(comprenant couverture de survie bande élastique, désinfectant, pansements)*
1 gobelet
1 sifflet
1 casquette (conseillé)
Son téléphone portable chargé

Article 10 : Charte du coureur / Motifs de disqualification

Non-respect du règlement,
Utilisation d'un moyen de transport ou de produits dopant (tout concurrent qui prend des medicaments classés sur la liste consultable sur le règlement de la FFA doit le signaler),
Absence de l'équipement obligatoire (Le sac pourra être contrôlé au départ et sur le parcours),
Absence de pointage à un point de contrôle,
Non-assistance à un concurrent en difficulté,
Absence de dossard,
Pollution ou dégradation des sites,
Insultes ou menaces proférées à l'encontre des contrôleurs, commissaires de courses ou membres de l'organisation,
Refus de se faire examiner par un médecin à tout moment de l'épreuve

Article 11 – Règles de bonne conduite (fair-play)

Pendant l'épreuve, nos coureurs empruntent des chemins ouverts à tous. Le randonneur que notre coureur rencontrera sur son parcours aura la priorité de passage.Il doit laisser le passage à celui qui est en possibilité de le doubler. Quand il descend, il doit laisser le passage à celui qui monte.

Article 12 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports.

Le RAID DU MORNE PITAULT est une marque déposée. Toute communication ou l'utilisation d'image de l'évènement devra se faire dans le respect du nom de l'évènement, et avec l'accord officiel du président et de son conseil d'administration (organisateur).

Article 13 : Annulation

Etant organisateur, nous nous réservons la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement (inscription) ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

En cas de force majeure (intempéries, épidémie etc…) et pour des raisons de sécurité, nous nous réservons le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation nous procéderons au remboursement des inscriptions ou au report des épreuves à une date ultérieure

Article 14 – Litiges

Tout litige éventuel sera réglé en premier lieu par le président du foyer rural et son conseil d'administration. S'il persiste il sera examiné par une commission composée :
du président du Foyer ou d'un vice-Président
du directeur de course,
un referent de sécurité,
un représentant des coureurs (tiré au sort).
En cas de litige non résolu, le comité régional de la FFA sera saisi.

Article 15 – Conditions générales

Le RAID DU MORNE PITAULT se déroulera en conformité avec le présent règlement.
Tous les participants s'engagent à se soumettre à ce règlement, par le seul fait de leur inscription.

Fait au François, le 04 septembre 2026

P° le Conseil d'Administration
(Organisateur)
le Président

Au nom du conseil d'administration
Le Président
Jean-Philippe MARTHE

FOYER RURAL DU MORNE PITAULT
Quartier Morne Pitault
97240 LE FRANÇOIS
SIRET . 383 906 914 00015
Port : 0696 35 32 48
foyerrural mp@gmail.com